



Compte-rendu du Conseil Municipal - 11 Août 2021 -

L'an deux mille vingt-et-un, le onze août, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le six août deux mille vingt-et-un.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. CHARREYRE Didier, Mme DUPERRIN Sandrine, M. DARJOUR Bruno, Mme PETIT Danielle.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. LORTEAU Christophe, Mme ALARIC Valérie, M BROUILLARD Tony, M. TORRES Daniel, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, M. BENOIT Jérôme, M. BOUCHERIE Frédéric.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2021

II – PROJET D'IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PIZZAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande madame COUPRIE Kelly apprentie salariée de l'entreprise familiale « Saint Ciers Pizza » sise 5 avenue André Lafon 33820 Saint Ciers sur Gironde.

Le projet consiste à l'implantation d'un distributeur automatique de pizzas artisanales sur notre commune.

Afin de prendre connaissance de toutes dispositions nécessaires à ce projet, Monsieur Le Maire présente une proposition d'honoraire auprès de la SELARL BOISSY Avocats, comprenant :

- Un forfait procédure de sélections préalable ou de manifestation d'intérêt concurrente : 600.00 € HT,
- Un forfait rédaction de la convention d'occupation du domaine public : 900.00 € HT

Pour un montant total HT de 1 500.00 €, soit 1800.00 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- *Refuse la proposition de Madame COUPRIE relative à l'implantation d'un distributeur automatique de pizzas.*

III – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l’assainissement collectif de l’exercice 2020.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **Approuve** ce rapport et formule un avis favorable sans réserve.

IV – EYRANS EXIGE LE RETRAIT IMMEDIAT DU PROJET HERCULE DE PRIVATISATION DE L’ELECTRICITE

Depuis 75 ans, depuis l’impulsion du Conseil National de la Résistance, l’électricité est un bien commun, Electricité de France un service public.

Premier producteur d’électricité en France et en Europe, deuxième producteur mondial, EDF fournit à l’ensemble du territoire français une des électricités les plus propres, sûres et économique ; notamment grâce à la péréquation tarifaire, garantissant un prix identique à tous les Français, qu’ils vivent en zones urbaines, rurales ou en outre-mer.

Mais aujourd’hui, ces garanties, tout comme la souveraineté énergétique de notre pays sont menacées par le projet Hercule.

Le projet Hercule, dont les négociations demeurent opaques, est impulsé par la Commission européenne. L’électricité, pourtant considérée comme un bien essentiel, se doit être à son tour soumise aux lois du marché et de la concurrence. Cette loi conduit à la privatisation des secteurs les plus rentable du groupe EDF, qui sera morcelé en trois sociétés. Cette réorganisation sonne le glas d’un des derniers services publics de notre pays.

Paradoxalement, s’il est une chose que la covid-19 aura permis de dévoiler, c’est le rôle crucial du service public. Des personnels hospitaliers aux instituteurs, des agents territoriaux aux bénévoles associatifs : en temps de crise, l’intérêt général redevient un marqueur structurant.

Alors, à l’heure où des millions de Français vivent la précarité énergétique, dans une époque où les enjeux de transition écologique et énergétique relèvent de défis pour l’Humanité, le rôle et la mission de service public d’Electricité de France sont d’autant plus d’actualité.

C’est pourquoi, les membres du Conseil Municipal, souhaitent s’engager aux côtés des salariés d’ENEDIS et d’EDF en :

- **En appelant** à l’arrêt immédiat du projet HERCULE,
- **En demandant** un bilan des vingt dernières années marquées par l’ouverture à la concurrence du secteur de l’énergie, par la hausse des factures d’électricité pour nos concitoyens, à qui l’on avait pourtant promis une baisse,
- **Rejoignant** le collectif « Des territoires engagés pour une énergie publique »,

- **Invitant** les habitants de la commune d'EYRANS à signer la pétition « pour une énergie publique » contre le démantèlement d'EDF et pour la défense du service public de l'énergie (à retrouver sur <https://energie-publique.fr>) par le biais de [action de la collectivité],
- **En interrogeant** le gouvernement sur les répercussions concrètes de ce projet pour les citoyens et collectivités propriétaires de réseaux,
- **Interpellant** les parlementaires du département, notamment ceux de la circonscription.

- LEVEE DE SEANCE -
